



**Visite du Laboratoire Départemental
Rue de la Fosse aux Loups - Nevers
Vendredi 10 juillet 2009 à 8h30**

DOSSIER DE PRESSE

Contact Presse / Média

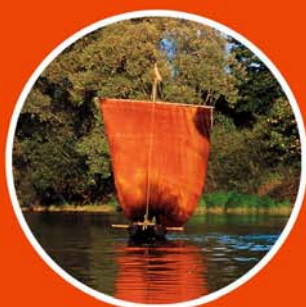
Caroline GAFFET

Direction de la Communication

Conseil Général de la Nièvre

Tél. 03 86 60 58 43 / 06 84 60 94 80

caroline.gaffet@cg58.fr



Visite du Laboratoire Départemental

Vendredi 10 juillet 2009 à 8h30



PROGRAMME DE LA VISITE

- 8h30 : Accueil café en salle de réunion du Laboratoire
- Accueil de Monsieur le Préfet de la Nièvre - Gilbert PAYET par Monsieur le Président du Conseil Général de la Nièvre - Marcel CHARMANT
- Présentation générale du laboratoire (diffusion commentée d'un diaporama)
- Visite des rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étage
- 9h30 : Fin de la visite

Présentation générale

Historique

Le Laboratoire a été créé dans les années 60, comme outil des services vétérinaires départementaux. Lors de la première vague de décentralisation (1983), il a été transféré du Ministère de l'Agriculture vers le Conseil Général de la Nièvre.

Depuis 2004 (Acte II de la Décentralisation) et le transfert aux Départements de compétences nouvelles en matière de collèges, le Conseil Général de la Nièvre doit assurer la sécurité sanitaire dans les collèges. Il a ainsi recours à son laboratoire pour mettre en place les plans de maîtrise sanitaire, former le personnel de cuisine, réaliser les analyses nécessaires.

Enfin, depuis 2005 et la loi relative aux territoires ruraux (article L 201-1 du Code Rural), *«les départements participent à cette veille sanitaire par l'intermédiaire des laboratoires d'analyses départementaux.»* Il prévoit l'Agrément par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des laboratoires chargés des analyses de contrôles officiels et confirme le rôle particulier des laboratoires d'analyses départementaux au sein de ce dispositif en participant notamment à la veille sanitaire. Cette consolidation permet également d'inscrire ce dispositif dans la logique de la démarche réglementaire communautaire dans ce domaine.

Les compétences / les missions

I - Le laboratoire départemental est un outil de veille sanitaire en relation avec la Santé Publique et la Santé Animale. Il dispose à ce titre :

- d'un Agrément du Ministère de la Santé pour le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation et de loisirs, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,
- d'un Agrément de la Direction Générale de l'Alimentation en Santé Animale et Hygiène Alimentaire.

Dans ce cadre, il intervient au quotidien :

- dans le domaine de la Santé Animale :

1 - Il a un rôle prépondérant dans la **surveillance sanitaire** des troupeaux bovins, petits ruminants et porcins, dans les **analyses réglementaires de dépistage sérologique des maladies animales et/ou humaines** dites analyses de prophylaxie réglementée par l'Etat (environ 155 000 échantillons bovins et 8 000 échantillons de petits ruminants sont traités chaque année).

Le laboratoire est par ailleurs qualifié pour exporter les résultats d'analyses au Système d'Information de la Direction Générale de l'Alimentation (SIGAL), permettant ainsi aux agents des services déconcentrés de la DGAL de les traiter dans des délais très brefs.

2 - Il opère une surveillance particulière des avortements bovins et petits ruminants pour mettre en évidence la présence d'éventuels agents pathogènes dont certains potentiellement zoonotiques (Brucellose, Fièvre Q, Chlamydie, Listeriose). La mise en évidence d'un tel agent dans un troupeau permet en effet de mettre en place des actions préventives et curatives afin d'éviter la contamination de l'Homme.

3 - Les activités d'autopsie, de bactériologie, de parasitologie, et de biologie moléculaire sont un réel outil de veille sanitaire par le diagnostic de maladies animales et/ou humaines qui ont disparu du territoire national (rage par exemple) ou qui pourraient émerger (maladie de West Nile par exemple).

- **dans le domaine de l'Hygiène Alimentaire :**

1 - Il effectue des analyses sur des prélèvements réalisés par les services de l'Etat dans le cadre de contrôle d'établissements.

2 - Il réalise des analyses pour les professionnels dans le cadre de la maîtrise du risque sanitaire.

3 - Pour la Direction Générale de l'Alimentation, il met en place un plan de surveillance antibiotiques et recherche E.coli dans les pièces de viande steaks hachés, fromages...

- **dans le domaine de l'Hydrologie :**

1 - Il réalise des prélèvements et des analyses régulières des eaux destinées à la consommation humaine, eaux de loisirs : prise en charge depuis 1984 du contrôle sanitaire des eaux de consommation et de loisirs du département de la Nièvre ; la majorité des analyses sont réalisées au laboratoire, dans le cadre d'une collaboration avec la DDASS.

2 - Il mène le suivi de la qualité des eaux superficielles.

3 - Il en est de même pour les eaux chaudes sanitaires, eaux de tour aéro-réfrigérantes.

4 - Il réalise le suivi des rejets des STEP (Stations d'Épurations) urbaines et industrielles.

En cas de crise sanitaire, le Laboratoire intervient :

- **dans le domaine de la Santé Animale (quelques exemples depuis les 10 dernières années) :**

1 - ESB ou Crise de la « vache folle » :

Le Laboratoire Départemental de la Nièvre a été agréé par le Ministère de l'Agriculture dès le début de la crise et a obtenu son accréditation sur ce programme en 2001. Depuis cette date, le laboratoire réalise les analyses de dépistage des ESST sur les bovins et sur les petits ruminants abattus destinés à la consommation humaine mais également sur les animaux morts en élevage (équarrissage). Chaque année environ 12 000 analyses sont réalisées au laboratoire.

2 - H5N1 ou **Grippe aviaire à H5N1** :

Le Laboratoire Départemental de la Nièvre intervient dans le dispositif national de surveillance de « la mortalité des oiseaux sauvages ». En effet, le Laboratoire est dit « **de première intention** » et **réalise les autopsies et les prélèvements nécessaires au dépistage du virus H5N1**.

3 - FCO ou **Fièvre Catarrhale Ovine** :

Le laboratoire Départemental de la Nièvre s'est porté **candidat pour l'obtention de l'agrément pour le dépistage virologique et sérologique de la FCO** dès le mois d'octobre 2007. Il a été parmi les premiers laboratoires agréés en France, ce qui a permis dès le début du mois de novembre 2007 de répondre favorablement aux demandes des éleveurs nivernais. Le Laboratoire a adapté ses moyens logistiques (mise en place d'un ramassage d'échantillons dans les cabinets vétérinaires, réorganisation des emplois du temps, envoi des résultats par fax) et analytiques (investissement en matériel) pour pouvoir répondre dans un délai très court (24 h à 48 h) aux demandes d'analyses nécessaires aux échanges intra-communautaires en particulier pour l'expédition des broutards vers l'Italie. Dès les premières semaines de novembre 2007, environ 1 000 analyses de virologie FCO étaient réalisées chaque semaine. Depuis cette date, près de 50 000 analyses de sérologie FCO et près de 20 000 analyses de virologie FCO ont été effectuées.

- **dans le domaine de l'Hygiène Alimentaire :**

1 - Il effectue des analyses dans le cadre de toxi infections alimentaires.

2 - Il détecte la contamination dans des productions alimentaires.

- **dans le domaine de l'Hydrologie :**

1 - Il réalise des analyses dans le cadre de problématiques graves sur les réseaux d'eau potable (épisodes de crue, rupture de conduite, pénurie d'eau)...

2 - Il détecte les épidémies de légionellose

II - Le laboratoire départemental est un outil technique performant au service des publics

- **Ecoute des clients et adaptation du panel de prestations**

- Dialogue avec les clients pour définir leurs besoins en termes de prestation,
- Travail en collaboration étroite avec certaines instances professionnelles (GDS, GTV, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, association des Toques Nivernaises, Syndicat des éleveurs de chevaux ...),
- Possibilité de donner des explications suite à un résultat d'analyses dans certains cas, conseils sur des conduites à tenir, mise en place d'un système extranet permettant aux vétérinaires dans un premier temps de suivre l'avancée du traitement de leur dossier en temps réel,
- Envoi de devis et de résultat par mail,
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction régulièrement,
- Possibilité de dispenser des formations (organisme de formation agréé)

- **Démarche volontaire de mise sous assurance qualité permettant au Laboratoire d'être accrédité sur la majeure partie de ses activités :**
 - Maintien et obtention d'agrément ministériels,
 - Possibilité de travail avec des clients qui ont besoin d'analyses réalisées sous accréditation,
 - Reconnaissance des prestations du laboratoire au niveau national et international.

- **Une équipe tournée vers le service fourni aux clients, disponible facilement et mobilisable en cas de crise :**
 - Encadrement de formation scientifique supérieure (3 ingénieurs, 1 vétérinaire),
 - Des techniciens d'analyses de formation scientifique (niveau bac +2), formés en continu sur leur poste de travail et sur les nouvelles techniques du laboratoire,
 - Des agents chargés de prélèvement en hydrologie et hygiène alimentaire se déplaçant sur l'ensemble du département,
 - Une personne chargée du suivi de la clientèle (contrat, devis...),
 - Une équipe d'accueil à l'interface des clients et de l'équipe technique.

- **Un matériel de pointe :**
 - Permettant d'avoir des analyses fiables,
 - De réduire les délais d'analyse,
 - Un système de gestion informatisé des données depuis l'enregistrement jusqu'à l'édition du rapport d'analyses.

- **Mises en place de dispositions visant à anticiper les évolutions du métier et les problématiques sanitaires :**
 - Participation du laboratoire à différents instances nationales dans le domaine de la normalisation et de l'accréditation (AFNOR, COFRAC),
 - Engagement dans les associations de laboratoires publics (ADILVA- C.Audeval- vice présidente, ASLAE- F.Colocci- présidente),
 - Travail en collaboration étroite avec des fournisseurs de réactifs (validation de kit ...),
 - Participation à des études à l'échelon national (ERZ) en relation avec la santé (recherche des échinocoques dans les intestins de renard),
 - Communication dans des congrès nationaux et internationaux.

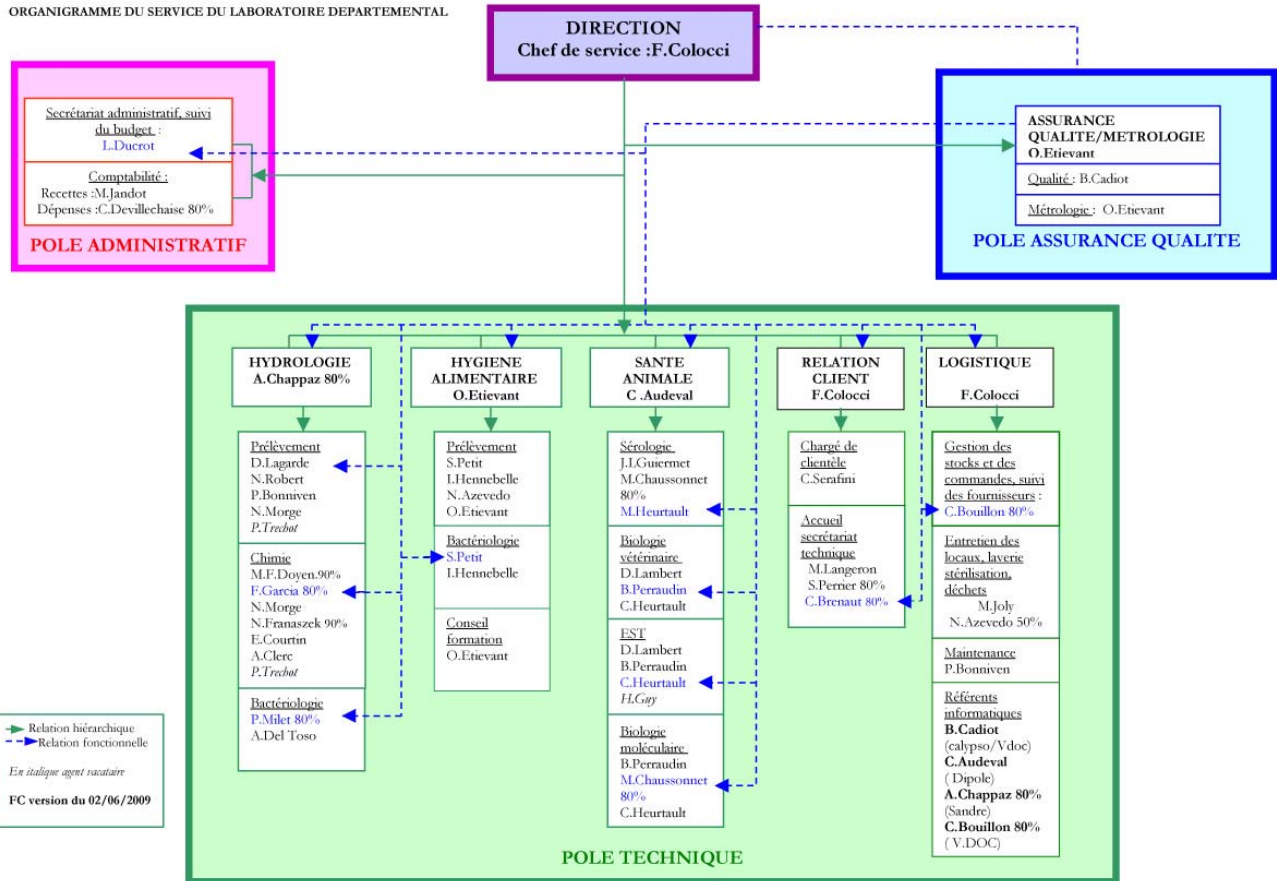
Organigramme du Laboratoire

Composition de l'équipe :

- **Encadrement**
 - Françoise COLOCCI, Formation ingénieur
 - Amélie CHAPPAZ, Formation ingénieur
 - Olivier ETIEVANT, Formation ingénieur
 - Chantal AUDEVAL, Docteur vétérinaire

- Personnel technique pour les analyses : niveau bac + 2
- Personnel d'accueil technique : secrétaires formées à la technique logistique :
- personnel technique formé spécifiquement
- Personnel administratif pour la comptabilité et le secrétariat administratif

ORGANIGRAMME DU SERVICE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL



Informations pratiques

Le Laboratoire départemental est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Accès

Rue de la Fosse aux loups - 58000 NEVERS

Tél. : 03.86.71.93.60

Fax : 03.86.36.72.67

Courriel : laboratoire@cq58.fr

Plan

